



VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT

ARRÊTÉ

PÔLE VIE DE LA CITÉ

Commerces et marchés

Dérogations au principe
du repos dominical
Année 2026

Le Maire de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du travail, notamment les articles L.3132-13, L.3132-26 à L.3132-27-1, L3132-3 et R.3132-21,

Vu l'article 257 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, dite loi Macron,

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal en date du 4 décembre 2025,

Vu l'avis conforme du Conseil de la Métropole du Grand Paris en date du 15 décembre 2025,

Considérant que les commerçants, à travers leurs associations représentatives, ont émis le souhait que les commerces du secteur automobile restent ouverts certains dimanches.

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'ouverture des commerces appartenant à la branche d'activité 45 - Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles est autorisée, pour l'année 2026, les dimanches 18 janvier, 15 mars, 12 avril, 17 mai, 14 et 28 juin, 5 juillet, 13 septembre, 11 et 25 octobre, 15 novembre et 13 décembre 2026.

Le repos hebdomadaire est ainsi suspendu durant ces journées dans ces commerces.

Article 2 : Les personnes privées de repos les dimanches cités dans l'article précédent, devront bénéficier d'un repos compensateur qui devra être pris par roulement dans la quinzaine qui précède ou qui suit cette date et percevront une majoration de salaire au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une journée de travail normale.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification :

- par un recours gracieux, à nous adresser sous le présent timbre ;
- par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise ;
- par la saisine de M. le Préfet des Hauts-de-Seine en application de l'article L.2131-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Ampliation du présent arrêté sera communiquée à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Monsieur le Commissaire Principal de Police de Boulogne-Billancourt,
- Monsieur le Chef de service de la Police Municipale.

Fait à Boulogne-Billancourt, en mairie, le **19 DEC. 2025**

Le Maire,

Pierre-Christophe BAGUET